

**Zeitschrift:** Sinfonia : offizielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband =  
organe officiel de la Société fédérale des orchestres

**Herausgeber:** Eidgenössischer Orchesterverband

**Band:** 11 (1985)

**Heft:** 2

  

**Artikel:** Le BDLO

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-955481>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## 7. Rapport de la commission musicale pour l'exercice 1984

Ce rapport, qui a été publié dans le premier numéro de «Sinfonia» 1985 est approuvé.

## 8. Comptes 1984 et rapport des vérificateurs («Sinfonia» 1985, No 1)

Les comptes, tenus avec une conscience scrupuleuse par l'infatigable trésorier central Benjamin Brügger sont approuvés à l'unanimité.

## 9. Proposition pour l'exercice 1985 et cotisation 1985 («Sinfonia» 1985, No 1)

Le trésorier central Brügger évoque le petit déficit de 1984, les comptes n'ayant pu boucler qu'en utilisant des réserves qui sont maintenant résorbées. Le comité propose donc d'augmenter les cotisations de 50 centimes par membre des sections et par année. Elle s'élève donc à 4 francs + taxe SUISA par membre des sections (actifs seulement). La proposition est approuvée. Le budget et la cotisation également.

## 10. Elections

### 10.1

Election du comité: Le comité sortant est réélu intégralement.

### 10.2

La modification des statuts proposée dans «Sinfonia» No 1 de 1985 est approuvée. Il y est dit que le comité se compose de 5 à 9 membres.

### 10.3

Rien ne s'oppose donc à une élection complémentaire au comité. On cherchait notamment un représentant ou une représentante provenant de suisse romande. Le choix se porta donc sur Mme Danièle Thalman, membre de l'«Ensemble instrumental neuchâtelois». Après de brèves présentations, Danièle Thalman est élue à l'unanimité et sous les applaudissements.

### 10.4

Elections des sections vérificatrices des comptes: Zofingue, qui se trouvait à la place deux, passe en place une. La SO Lucerne devient deuxième section. Comme nouvelle section remplaçante, on propose et élit à l'unanimité l'«Ensemble instrumental neuchâtelois».

## 11. Propositions du comité central («Sinfonia» 1985, No 1, page 4)

Le programme de travail publié est approuvé. Mme Huber, OV Entlebuch, constate que les cordes n'ont pas eu leur part et que les cours de premiers pupitres sont trop difficiles, raison pour laquelle elle n'a pas osé s'inscrire. La commission musicale examinera la question.

La société ne doit pas s'attendre à recevoir de la part de «Pro Helvetia» un subside plus important. La SFO a essayé d'intéresser diverses entreprises à son projet de cours, mais sans résultats. Le comité va entreprendre une nouvelle opération, qui consistera à demander à de nombreuses entreprises de verser un don de 100 francs. Les noms des souscripteurs seront publiés dans «Sinfonia». M. Aebi propose que les membres des orchestres signent personnellement les demandes adressées aux entreprises de leur région.

Le programme d'activités 1985 est approuvé.

## 12. Adhésion à l'«Association européenne d'orchestres d'amateurs»

Le président de la commission musicale René Pignolo expose les raisons qui nous ont animés à nous lancer dans cette entreprise. L'année européenne de la musique était une occasion à saisir. Aux assemblées des délégués de 1983 et 1984, le comité et la commission musicale

avaient été chargés d'établir des contacts avec les associations européennes, de mettre au point un concept d'organisation et de préparer une assemblée constituante.

L'assemblée approuve l'adhésion de la Société fédérale des orchestres à l'Association européenne d'orchestres d'amateurs.

## 13. Propositions des sections

Néant.

## 14. Choix du lieu de la prochaine assemblée des délégués en 1986

Un ensemble existant depuis 74 ans, mais membre de la SFO depuis un an seulement, l'Orchestre der Musikfreunde St-Gall offre de se charger de l'assemblée des délégués 1986. La proposition est acceptée sous les applaudissements.

## 15. Divers

### 15.1

Le PC Nyffenegger explique pourquoi la rencontre de Boswil n'a pas eu lieu. La commission musicale a constaté que les morceaux imposés par la fondation n'étaient pas jouables par des orchestres d'amateurs. Nous étions mis devant les faits accomplis et ne pouvions plus que nous dédire.

### 15.2

La même chose s'est produite avec le cadeau que la Fédération des coopératives Migros veut faire à la SFO. Des trois œuvres commandées, une seule est jouable par des musiciens amateurs.

### 15.3

Le 26 octobre a lieu au casino de Berne l'assemblée d'information mentionnée au programme de travail.

### 15.4

Radio DRS 2 donne régulièrement des émissions de musique réalisée par des orchestres d'amateurs. Se renseigner directement au studio.

### 15.5

René Pignolo donne la composition des participants aux ateliers musicaux de l'après-midi et du lendemain après-midi. 57 personnes dont la moitié de dames composent l'ensemble symphonique. Y participent également les hôtes européens présents l'après-midi à la signature de l'acte fondateur de l'Association européenne d'orchestres d'amateurs. L'ensemble à cordes compte 28 membres, 12 dames et 16 messieurs dont les registres sont très bien répartis.

## 16. Les vétérans

Après un discours émouvant du vice-président Hermann Unternährer, 5 personnes sont élues vétérans d'honneur, et 9 autres vétérans. Toutes reçoivent un insigne et une fleur.

### Vétérans d'honneur (50 ans et plus)

Hächler Paul, Musikverein Lenzburg  
Siegmann August, Soc. d'orch. Wil/SG  
Widmer Alfred, Soc. d'orch. Wil/SG  
Kneubühler Gertrud, Soc. d'orch. Zofingue  
Gugelmann Alfred, Soc. d'orch. Zofingue

### Vétérans (35 ans et plus; art. 2 du règlement des vétérans):

Flutsch Elsy, Orch. du Foyer, Moutier  
Petitpierre Maurice, Orch. du Foyer, Moutier  
Roquier Gérard, Orch. du Foyer, Moutier  
Von Arx-Kissling Hanni, SO Niederamt/  
Niedergösgen  
Manser Ines, Orchesterverein Rheinfelden  
Didierjean Karl, Orchester Stäfa-Uerikon  
Laetsch Jakob, Orchester Stäfa-Uerikon  
Bürgin Isabella, Kammerorchester Zürich-  
Affoltern  
Brunner Hans, Soc. d'orch. Zofingue

Il n'y a pas eu cette fois d'intermède musical en l'honneur des vétérans. Au contraire, ils ont dû faire la musique eux-mêmes: on les attendait aux répétitions l'après-midi.

Mais auparavant, après la pause de midi, avait lieu l'assemblée constituante de l'«Association européenne d'orchestres d'amateurs» à laquelle les délégués de la SFO étaient nombreux à participer. Les ateliers s'ouvrirent ensuite. Chaque délégué ou presque y trouva un ensemble achevé. On pratiquait ce genre d'activité pour la première fois. Ce fut une révélation. Le président de la commission musicale avait réalisé un travail immense. La joie, le plaisir et l'intérêt soulevé par les ateliers l'en ont largement récompensé.

Wallisellen, le 21 juin 1985

Rédaction du procès-verbal:

Isabella Bürgin

Assistante du comité SFO

## Le BDLO

Le «Bund Deutscher Liebhaberorchester» est l'équivalent ouest-allemand de la SFO. Jusqu'en 1980, il réunissait moins de 100 orchestres. Une récente expansion a fait passer ses membres à 200.

Il dispose comme la SFO d'une riche bibliothèque de matériel d'orchestre, d'autant plus précieuse qu'en Allemagne, les droits d'auteur sont rigoureux et l'interdiction de reproduction totale. Depuis quelques années, on entreprend la réalisation d'une seconde bibliothèque centrale.

Les œuvres réunies dans les bibliothèques centrales et celles des orchestres ayant leurs propres archives sont répertoriées dans un catalogue qui sera repris et complété prochainement, mais qui maintenant déjà compte quelque 4000 titres.

Le BDLO a négocié avec la société pour les droits d'exécution des tarifs peu élevés pour ses membres. Il a passé aussi un contrat d'assurance pour les instruments, dont bénéficie chaque musicien même en privé, par l'intermédiaire de son orchestre. Le BDLO émet une publication semestrielle intitulée «Das Liebhaberorchester».

## Séminaires de formation

Le BDLO et ses associations régionales organisent de nombreuses rencontres ayant pour but de compléter la formation de ceux qui s'y rendent, et traitant aussi bien de musique de chambre que de musique symphonique. Ces séminaires durent la plupart du temps trois jours. Les participants sont réunis en un orchestre, et ils se familiarisent avec certaines œuvres qui sont hors de la portée des divers orchestres ou qui leur seraient difficilement accessibles, sous la direction d'un chef d'orchestre expert. On y aborde les grandes symphonies de Brahms, Dvorak, Schumann, Tchaïkovsky, parfois des œuvres plus faciles de Mozart ou de Schubert, ou même des mélodies de Johann Strauss. Les frais de séminaire s'élèvent en général à moins de 100 DM, et on s'en tire avec moins de 40 DM par jour aussi pour le logement et la subsistance. Les membres de la SFO sont invités à un certain nombre de ces manifestations au même titre que ceux du BDLO.

Enfin, le BDLO organise des rencontres d'orchestres. La prochaine aura lieu à Würzburg du 7 au 11 mai 1986.